

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Ministère des affaires étrangères  
et du développement international**

**Arrêté du 29 octobre 2015 modifiant l'arrêté du 5 février 2015 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères et du développement international implantés à Nantes**

NOR : MAEA1525822A

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- VU** le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- VU** l'arrêté du 21 mai 2014 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères et du développement international implantés à Nantes ;
- VU** l'arrêté du 17 décembre 2014 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères et du développement international implantés à Nantes ;
- VU** l'arrêté du 5 février 2015 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères et du développement international implantés à Nantes ;
- VU** la correspondance du syndicat CGT-MAE du 5 octobre 2015 ;
- VU** la correspondance du syndicat CFTC-MAE du 26 octobre 2015 ;
- VU** la correspondance du syndicat ASAM-UNSA du 27 octobre 2015 ;

Arrête

**Article 1er** – L'article 1er de l'arrêté du 5 février 2015 susvisé est ainsi modifié :

« Sont nommés en qualité de représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères et du développement international implantés à Nantes :

**Au titre du syndicat CFDT-MAE**

**Représentants titulaires**

- M. Claude DELARBOULAS
- M. Philippe TOULOUT
- M. Franck LAVAL

**Représentants suppléants**

- M. Sébastien BLIMONT
- Mme Emmanuelle MERLET
- Mme Caroline HOLIER

**Au titre du syndicat CGT-MAE**

**Représentant titulaire**  
- M. Yannick GUIDOUX

**Représentant suppléant**  
- M. Raphaël FROMENT

**Au titre du syndicat ASAM-UNSA**

**Représentante titulaires**  
- Mme Valérie ROUBY

**Représentant suppléant**  
- Mme Fabienne NOURAUD

**Au titre du syndicat CFTC-MAE**

**Représentant titulaire**  
- Mme Françoise NICOLAS

**Représentante suppléante**  
- Mme Elodie DUCHON

**Article 2** – Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 29 octobre 2015

Pour le ministre des affaires étrangères et du  
développement international  
et par délégation  
le directeur général de l'administration et de la  
modernisation

Philippe ZELLER